

Vœu intersyndical – Mineurs isolés

Dans un courrier à Mme Goujon, maire de Petit Quevilly, M. Albertini, préfet de Seine Maritime a souligné :

« Concernant le droit à l'éducation, plusieurs cas se présentent :

- Les jeunes déclarés mineurs (MNA) : leur intégration dans un parcours scolaire adapté à leur situation doit être effective rapidement.*
- Les jeunes déclarés majeurs après évaluation mais ayant engagé un recours : dans l'attente de la décision définitive de justice, ces jeunes doivent être accompagnés dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans, malgré leur statut administratif en suspens.*

- Les autres jeunes, en l'absence de recours engagé, doivent être orientés vers le dépôt d'une demande de titre de séjour, en vue d'accéder aux dispositifs de droit commun ouverts aux personnes majeures. Ils peuvent, le cas échéant, être dirigés vers des structures d'insertion et de formation professionnelle adaptées à leur situation.

- L'académie s'attache à garantir, dans le respect du cadre réglementaire, l'accès à l'instruction pour tous les jeunes mineurs et de trouver des réponses adaptées à chacun. »

Le collectif des jeunes mineurs de Rouen comprend 35 jeunes, 15 ont été reconnus mineurs par le juge des enfants après de longues et fastidieuses démarches puisque aucun d'entre eux n'avait été reconnu mineur d'emblée par le département. 8 sont effectivement scolarisés mais certains sont toujours en attente ou effectuent des stages proposés par la Mission Locale depuis des mois. Les 20 autres jeunes sont soit en recours contre le refus du département de les reconnaître mineurs et sont dans l'attente d'une décision du juge des enfants soit en appel contre une première décision défavorable du juge. Ils entrent donc dans la deuxième catégorie évoquée par M. le Préfet et devraient se voir proposer une formation dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans, malgré leur statut administratif en suspens.

Nos organisations syndicales par ce vœu demandent donc une nouvelle fois que le rectorat respecte le cadre légal et propose des solutions à l'ensemble des mineurs non accompagnés.